



Le magicien des prix arnaques

Par **gdemonchy**, le **14/05/2009** à **17:06**

Bonjour,

J'ai passé une commande au magicien des prix le 17/12/2008 sur leur site internet à cette Société pour 2 appareils : une hotte Siemens à 214,46 € et une table à induction Sauter à 417,76 €, ce qui fait une somme totale de 632,22 € payé par PayPal tout de suite, marchandises que je n'ai jamais toujours pas reçu à ce jour, j'ai fais plusieurs courriers sur Internet et aussi en lettre recommandée au soi disant siège de cette Société, sans pour cela être livré ou avoir un remboursement de ma commande.

Le site lemagiciendesprix n'existe plus. comment faire !

Pour moi sait une somme très importante et je n'ai pas les moyens financiers de passer une autre commande ailleurs.

J'aimerais savoir quel recours j'ai, que puis je faire, nous sommes nombreux à avoir été arnaquer par cette société, ce n'est pas normal qu'il sans sorte comme ça, merci de me dire ce que je dois faire, j'ai pas les moyens de prendre un avocat, donner moi une solution SVP. je vous remercie d'avance de votre réponse dans les meilleurs délais, merci pour votre aide.
Guy DEMONCHY

Par **jeetendra**, le **14/05/2009** à **17:27**

bonsoir, saisissez la dgccrf des Bouches du Rhone pour vous plaindre du magicien des prix, voir la suite judiciaire à donner à cette arnaque, courage à vous, cordialement

[fluo]DGCCRF Bouches du Rhones (13 secteur)
18 rue Antoine Talon
13200 ARLES

FRANCE

tel.: 04.90.93.16.14

Fax : 04.90.93.25.59[/fluo]

Directions de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Pas d'illusions sur le Magicien des prix

[fluo]Une information judiciaire est en cours à Marseille sur les activités du site de vente en ligne Le Magicien des prix. Comment agir si vous faites partie des victimes ?[/fluo]

Délais de livraison à rallonge, retard ou absence de remboursement en cas d'annulation de la commande, produits épuisés mais toujours en vente sur le site... La liste des griefs contre Lemagiciendesprix est longue.

Depuis plusieurs mois déjà, le site d'e-commerce spécialisé dans la vente de produits high-tech et d'électroménager a des problèmes pour honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients.

[fluo]Face à la multiplication des plaintes, une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Marseille, ville de domiciliation de la société I-Return, qui exploite Lemagiciendesprix.com. Nous avons tenté d'en joindre le gérant à plusieurs reprises, sans succès.

Faut-il encore acheter sur Lemagiciendesprix.com ?[/fluo]

[fluo]«Nous invitons les consommateurs à cesser toute relation commerciale avec I-Return», conseille le substitut du procureur en charge de l'affaire. Peu optimiste sur la santé et l'avenir du site, il explique que la société risque fort d'aller vers la liquidation judiciaire. Mais, pour ceux qui ont déjà acheté sur le site, cette recommandation arrive trop tard. Comment faire alors ?[/fluo]

[fluo]Avant toute chose, tentez d'obtenir ce qu'on vous doit par la voie amiable. Insistez par lettre recommandée avec accusé de réception pour demander le remboursement, éventuellement le remplacement du produit par un autre similaire.

L'action en justice doit vraiment être le dernier recours, d'autant qu'en cas de liquidation judiciaire l'espoir de revoir un jour la somme engagée chez Lemagiciendesprix.com sera vain. En pareil cas, le consommateur risque fort de se retrouver face à l'incapacité de la société à le rembourser.[/fluo]

[fluo]Quelle est la procédure à suivre pour agir en justice ?

Il est possible de déposer une plainte pour appuyer le dossier : plus il y aura de plaintes, plus l'action aura de chances d'aboutir.[/fluo] La plainte devra comporter des éléments caractérisés de manquement de la part d'I-Return : engagement publicitaire non tenu, produit non reçu, délai de livraison non respecté, refus ou retard de remboursement.

[fluo]Il vous faudra fournir tous les éléments de preuve en votre possession : courriels, bons de commande, demandes de remboursement, copie de vos courriers, preuve des envois en recommandé et accusés de réception, etc.[/fluo]

[fluo]La direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) des Bouches-du-Rhône centralise les plaintes et les transmet chaque semaine au parquet.

Il vous suffit de lui envoyer par mail un document expliquant précisément ce qui vous oppose au Magiciendesprix.com, accompagné de toute preuve en votre possession.[/fluo]

[fluo]La difficulté d'une telle affaire, c'est qu'il n'existe pas encore d'action de groupe en France. Le parquet doit traiter chaque plainte de manière unique, ce qui se révèle très fastidieux.

Lemagiciendesprix.com et Mondialdiscount, même combat ?[/fluo]

Début 2008, c'est pour l'affaire Mondialdiscount que la justice avait été saisie. À ce jour, plus de 1 500 plaintes ont été recueillies dans ce dossier, reflets de dérives allant beaucoup plus loin que de simples maladroites commerciales...

L'instruction est en cours pour établir d'éventuels liens entre les deux sites, mais quelques éléments objectifs iraient déjà dans ce sens. Les pratiques du Magiciendesprix.com sont étrangement similaires à celles de Mondialdiscount à l'époque.

[fluo]Autre coïncidence, Lemagiciendesprix.com a été créé juste après la disparition du site Mondialdiscount. Pour finir, l'un des fondateurs d'I-Return n'était autre que le gérant de Mondialdiscount. L'histoire semble se répéter...[/fluo]

Par arna, le **22/05/2009** à **15:08**

Le magicien des prix ,IRETURN, sont en liquidation judiciaire, le responsable interpellé a été remis en liberté sous caution(150 000 €)

voir avis du 4 mai 09 sur les sites de: que choisir, 60 millions de consom..., acheter moins cher ... procédure en cours

si vs souhaitez + d info laissez un message sur le site pour contact

Arna

Par gloran, le **23/05/2009** à **00:17**

Qui connaît "LeMagicienDesPrix" ?

Personne.

Sauf ceux qui sont tellement appâtés par des réductions de ouf (qui devraient pourtant faire tilt dans le cerveau) qu'ils sont prêts à faire appel à des enseignes inconnues n'ayant pas pignon sur rue avec les risques que cela comporte et qu'il faut alors savoir aussi assumer.

Si vous commandez sur des sites connus, comme FNAC, Amazon, Pixmania, RueDuCommerce, etc, vous prenez nettement moins de risques.

A bon entendeur....